Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 087-218709202-20250417-DEL_2625-DE

Membres en exercice	11
Présents	6
Représentés	2
Votants	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0

COMMUNE DE MARVAL
Haute-Vienne

Séance du Conseil Municipal du
14 avril 2025
Délibération n° 26/2025
portant sur le vote du budget primitif 2025
budget principal

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 14 avril 2025 à 10h, selon convocation en date du 7 avril 2025, sous la présidence de Pierre HACHIN, Maire, Marie LINET étant secrétaire de séance.

Présents : Dominique BERTRAND ; Rachel HAAG ; Pierre HACHIN ; Edith LEGER ; Marie LINET ; Jérôme SUET

Absents excusés : Renée PIRONNET (pouvoir donné à Dominique BERTRAND) ; Carole RELLAND ; Sylvain CASSORE (pouvoir donné à Jérôme SUET) ; Léa BLANC

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que le budget communal est voté en nomenclature M 57 et précise qu'un nouveau dispositif est introduit afin de remplacer les dépenses imprévues en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Ce nouveau dispositif porte sur la fongibilité des crédits. Il permet à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des deux sections.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2025.

Le budget total 2025 s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de 1 930 624.56 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif 2025 de la Commune de MARVAL pour l'exercice 2025,

Au vu de la présentation globale du budget,

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ensemble du budget 2025.

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 087-218709202-20250417-DEL_2625-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Arrête et approuve le budget primitif 2025 comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 364 324.56 €	1 364 324.56 €
INVESTISSEMENT	566 300.00 €	566 300.00 €
TOTAL	1 930 624.56 €	1 930 624.56 €

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à la somme de 398 124.00 €.
L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à la somme de 1 057 824.56 €.
L'excédent d'investissement reporté s'élève à la somme de 17 878.93 €.
Le montant de l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » s'élève à la somme de 81 121.07 (besoin de financement des investissements) ;

- Vote le budget 2025 au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement ;

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des deux sections.

Fait à MARVAL, le 17 avril 2025

Marie LINET,
Secrétaire de séance

Pierre HACHIN,
Maire